

18 mars 2019_V11

La stratégie énergie-climat de la France dans le bâtiment est ambitieuse et réalisable à la condition de lever un frein majeur : le coefficient de conversion de l'électricité en énergie primaire.

Le bâtiment est le premier consommateur d'énergie et deuxième émetteur de CO₂.

La stratégie française pour l'énergie et le climat¹ dote la France d'une trajectoire visant à atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Un objectif ambitieux annoncé dès le début de son mandat par le président de la République et pour lequel de nombreux manifestants se sont mobilisés samedi 16 mars, afin que l'Etat s'engage pleinement. **Cette stratégie présente une évolution du paysage énergétique où chaque énergie propre est utilisée là où elle est la plus pertinente.**

L'association Équilibre des Énergies souscrit à cette vision, en adéquation avec les réalités économiques, sociales et technologiques de la France, en particulier dans le bâtiment, qui est le 1^{er} secteur consommateur d'énergie et le 2^{ème} émetteur de CO₂. **L'électricité, faisant de plus en plus appel aux énergies renouvelables², sera le fer de lance de la décarbonation, avec en appui la chaleur et le gaz renouvelables.**

Mais, si cette stratégie est bonne sur le papier, sa mise en œuvre se heurte à un obstacle de taille dans le bâtiment, qu'il soit neuf ou existant : **le coefficient de conversion en énergie primaire.**

Contrairement à l'énergie finale³, celle qui est consommée et payée par l'utilisateur, l'énergie primaire⁴ ne met pas toutes les énergies sur un pied d'égalité et attribue des coefficients forfaitaires à chacune d'entre elles.

Ainsi, l'énergie primaire multiplie les consommations d'électricité par 2,58 alors que les fossiles (gaz, fioul et autres produits pétroliers) ne subissent aucune majoration de ce type.

Alors que l'on veut sortir des énergies fossiles, **il est paradoxal de demander plus d'efforts à l'électricité décarbonée produite sur le territoire national qu'aux énergies fossiles importées.** C'est pourquoi, dans une logique aussi bien climatique qu'économique, Équilibre des Énergies appelle à revoir le coefficient de conversion de l'électricité en énergie primaire à la baisse.

Pour comprendre le coefficient énergie primaire / énergie finale :

Prenons comme exemple la réglementation thermique 2012 (RT 2012) qui régit la construction neuve et impose à chaque logement construit de consommer moins de 50 kilowattheures (kWh) d'énergie primaire (ep) par mètre carré (m²) et par an.

Cela implique qu'un logement fossile pourra se chauffer et disposer d'eau chaude pour 42 kWh/m²/an et émettre de 10 kg CO₂/m² par an alors qu'un logement électrique, pour les mêmes

¹ Synthèse du scénario de référence de la Stratégie française pour l'énergie et le climat (version provisoire du 22 février 2019) – en annexes.

² Mix électrique français projeté à mi-chemin de la Stratégie énergie climat (2035) : 50% nucléaire, 45 % énergies renouvelables électriques (hydraulique, éolien, photovoltaïque, etc.), 5 % fossiles.

³ Voir encadré énergie primaire / énergie finale.

⁴ Voir encadré énergie primaire / énergie finale.



usages, aura l'obligation de consommer moins de 16 kWh/m².an⁵ bien qu'il émette à peine 3 kg CO₂/m² par an)⁶.

La règle qui met sur pied d'égalité les performances énergétiques quelles que soient les énergies, conduit à construire plus de logements au bâti moins efficace et surtout trois fois plus émetteurs de CO₂. La logique serait de se caler sur les règles de la politique énergétique française : moins de fossile, moins d'énergie finale, moins de CO₂.

Le consommateur, en plus de contribuer à la transition écologique en réduisant ses émissions de CO₂, y gagne financièrement en privilégiant l'électricité :

- Il n'est pas exposé à l'augmentation du prix des énergies fossiles que ce soit par la nécessaire montée en puissance de la fiscalité carbone ou à cause des soubresauts de la géopolitique internationale. L'électricité, décarbonée et produite en France, n'est pas concernée par ces deux complications majeures.
- Il évite d'avoir deux abonnements à payer (gaz et électricité).

« Est-il logique de permettre à un logement trois fois plus émetteur de CO₂, de pouvoir consommer deux fois plus ? La réglementation s'inscrit dans une vision antinucléaire et dans la volonté de réduire la consommation d'électricité au nom d'une dogmatique énergie primaire. Par cette action elle ne laisse pas la place aux énergies décarbonées là où elles sont performantes (chaleurs renouvelables, hydraulique, nucléaire, biogaz, photovoltaïque, etc.). **La réponse nécessaire est donc politique. Il est saisissant de voir combien les responsables politiques sont favorables aux véhicules électriques alors qu'ils ignorent l'obstacle opposé à l'électricité dans les bâtiments.** », interpelle **Brice Lalonde**, président de l'association **Équilibre des Énergies**.

Ce sont là des questions techniques méconnues qui ne ressortiront sans doute pas du Grand débat ou de la Marche du siècle car elles sont depuis trop longtemps réservées aux experts alors que le grand public, toujours plus désireux d'être acteur de sa transition énergétique, aurait intérêt à les connaître.

C'est pourquoi Équilibre des Énergies appelle les pouvoirs publics à fixer dans les meilleurs délais le coefficient de conversion de l'électricité à 2,1 comme le propose l'Union européenne, qui vise également la neutralité carbone en 2050. Grâce à cette mesure, un ensemble de solutions propres et économes, allant de la pompe à chaleur aux radiateurs connectés et intelligents, seront davantage accessibles aux Français, leur permettant ainsi de se « désintoxiquer » des énergies fossiles, tout en participant à la réussite des objectifs climatiques.

Qui sommes-nous ?

Présidée par Brice Lalonde, ancien ministre de l'Environnement, l'association Équilibre des Énergies (EdEn) est une plate-forme transversale qui fédère les acteurs du monde de l'Énergie, du Bâtiment et de la Mobilité, autour d'un projet commun : Construire une société énergétique meilleure. Elle regroupe des institutionnels, des associations, des syndicats, des fédérations professionnelles, des grands groupes, des TPE, des PME et des artisans. L'objectif premier de ses membres, qui appartiennent au tissu économique français, est de favoriser les solutions permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre. C'est pourquoi EdEn porte l'innovation et l'excellence industrielle de la France au cœur de son discours.

⁵ Soit $50ep/2,58 = 19,3ef$ auquel on soustrait les usages non thermiques de l'ordre de 8 kWh/ef

⁶ Source : contenu en CO₂ des énergies du label E+/C-



Annexe 1 - Les membres de l'association Équilibre des Énergies





Annexe 2 - Glossaire

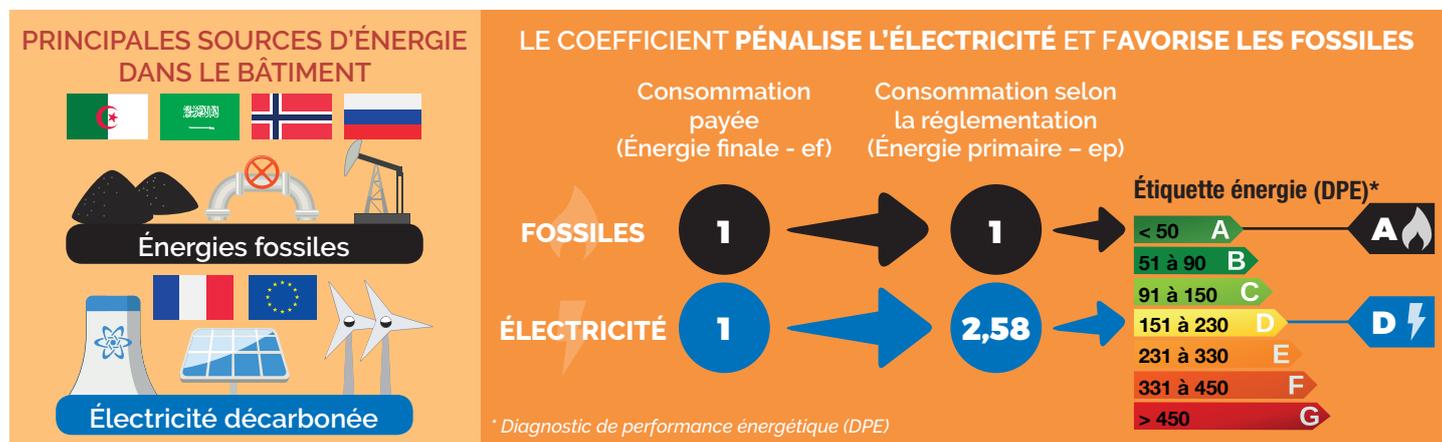
Energie finale (ef) : énergie payée et consommée par le consommateur, elle a pour avantage de l'impliquer dans la transition énergétique par le facteur prix.

Energie primaire (ep) : Représentant « *l'énergie prélevée dans la nature* », elle est calculée en additionnant l'énergie finale et les pertes (processus de transformation de l'électricité, pertes en ligne). L'Union européenne préconise son utilisation dans la réglementation du Bâtiment.

FREINS À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : Mettre à jour le coefficient de conversion de l'électricité en énergie primaire afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050



LE COEFFICIENT INCITE LES FRANÇAIS À UTILISER DES ÉNERGIES FOSSILES CARBONÉES PLUTÔT QUE L'ÉLECTRICITÉ DÉCARBONÉE...



Dans la réglementation du Bâtiment neuf, un logement fossile peut consommer jusqu'à 42 kWh_{ef}/m²/an pour le chauffage et l'eau chaude, soit 2,6 fois plus qu'un logement électrique (16 kWh_{ef}/m²/an) qui lui n'émet pas de CO₂.

...AU DÉTRIMENT DES LOGIQUES CLIMATIQUE ET ÉCONOMIQUE D'AUJOUR'HUI ET DE DEMAIN...



UNE FRANCE VISANT LA NEUTRALITÉ CARBONE EN 2050

il est paradoxal qu'un logement fossile puisse consommer 2,6 fois plus qu'un logement électrique alors qu'il émet 3,3 fois plus de CO₂ dans l'atmosphère (10 vs 3 kgCO₂/m²/an)

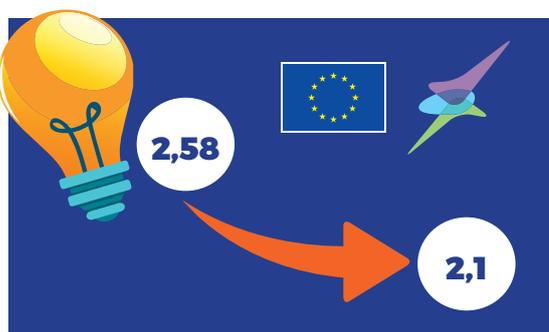
DES FRANÇAIS ATTACHÉS À UNE ÉNERGIE BON MARCHÉ

ÉNERGIES FOSSILES : UNE HAUSSE DES PRIX INCONTRÔLABLE

Une fiscalité carbone en hausse

Un contexte géopolitique incertain

...ET DE LA STRATÉGIE FRANÇAISE POUR ATTEINDRE LA NEUTRALITÉ CARBONE À L'HORIZON 2050



Conformément à la Stratégie française pour atteindre la neutralité carbone, la part relative de l'électricité décarbonée doit augmenter dans le Bâtiment afin d'atteindre l'objectif que s'est fixé la France.

C'est pourquoi, Equilibre des Energies appelle les pouvoirs publics à fixer le coefficient de conversion de l'électricité à 2,1 comme le préconise l'Union européenne qui elle aussi vise la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Grâce à cette action pleine de bon sens, c'est le principal frein entravant la progression de l'électricité décarbonée, faisant de plus en plus appel aux énergies renouvelables, qui sera levé.